

A l'origine de l'UNPT

union
nationale
des producteurs
de pommes
de terre

unpt

unpt



L'après guerre

En 1945, naissance des fédérations pommes de terre

Trois fédérations sont créées :

1) la FNPPTI (Fédération Nationale des Producteurs de Pommes de Terre Industrielles)

Les producteurs de pommes de terre féculières décident de se doter d'une organisation spécifique pour défendre au mieux leurs intérêts. Sa principale mission est l'organisation de la production ; il existe alors une centaine de féculeries en France et des producteurs répartis dans 25 départements. Si les produits transformés pour l'alimentaire humaine, tels que les chips, flocons de purée, ..., commencent à être importés des Etats-Unis, l'industrie agroalimentaire pommes de terre est quasiment inexistante en France.

2) la FNPTC (Fédération Nationale des Producteurs de conservation)

Elle regroupe les sections primeurs et les pommes de terre de conservation,

3) la FNPPPT (Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre)

La FNPTC et la FNPPPT adhèrent à la FNSEA en tant qu'Associations spécialisées.

Les trois fédérations créent la Confédération générale de la Pomme de Terre (CGPT) dont le rôle est d'assurer une représentation politique commune et d'entreprendre des essais techniques.



Entre 1950 et 1962



Développement de la politique contractuelle pour le secteur de la féculé

Le nombre de Féculeries diminue de moitié. Sous l'impulsion de la FNPPTI, les premiers accords interprofessionnels sont signés entre féculeries et syndicats d'usines, certaines usines acceptent ainsi la mise en place de contrôleurs de réception et le paiement des pommes de terre en fonction de la richesse féculière.

En 1960, la Confédération Générale de la Pomme de Terre est dissoute. La FNPPPTI reprend alors à son compte les essais de variétés, jusqu'à ce que les fédérations financent en 1961 un Institut Technique de la Pomme de Terre qui reprend les actions techniques de la CGPT.

La Société Commerciale des Féculés, qui assure la vente de la production des usines qui n'ont pas la possibilité de se doter d'un service commercial propre, charge la FNPPTI d'assurer le contrôle de la qualité des féculés, rôle qu'elle assurera jusqu'en 1978 grâce au laboratoire de la rue d'Uzès à Paris.

En 1962, la FNPPTI et la Chambre Syndicale de la Fécule (CSF) créent le Groupement National Interprofessionnel de la Pomme de Terre de Transformation (GNIPTIT) qui donne lieu à la signature entre les deux organisations du premier accord interprofessionnel national "Féculerie" ayant pour objectif de régir leurs relations commerciales. L'objet de cet accord est de garantir aux usines un approvisionnement réguliers et aux producteurs des débouchés pour leur production.

L'accord harmonise les conditions d'achat et de réception des pommes de terre dans la vingtaine de féculeries encore en activité, et impose le contrôle de réception dans toutes les usines. Remanié au fil des années, et adapté aux conditions économiques ou réglementaires, cet accord existe toujours à l'heure actuelle.

C'est également dans les années 60 que commence à se développer en France le secteur de la transformation pour l'alimentation humaine, autour de la fabrication de flocons déshydratés et de chips.



Des années 60 aux années 70



L'Europe se dote d'une Politique Agricole Commune

En juillet 1967 : Premier règlement européen fécule

Le traité instituant la Communauté économique européenne, signé le 23 mars 1957 à Rome par les ministres des Affaires étrangères de six pays membres (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et RFA) prévoyait la mise en place d'une politique agricole commune (PAC). Les objectifs de la PAC étaient de la reconstruction du monde rural et de la progression de la production agricole jusqu'à atteindre l'autosuffisance globale pour :

- accroître la productivité de l'agriculture,
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- stabiliser les marchés,
- garantir la sécurité alimentaire à des prix raisonnables pour les consommateurs.

En juillet 1962, la PAC se met en place avec La création des organisations communes de marché (OCM) dans les différents secteurs de production, dont notamment l'OCM céréales. Leur rôle consiste à soutenir les marchés par des mécanismes appropriés qui diffèrent selon les produits couverts.

C'est en 1967 que la fécule et les pommes de terre féculières sont mises sous réglementation européenne, afin d'équilibrer les différentes productions amyliées (maïs, blé, riz, pommes de terre). Dorénavant, la pomme de terre est payée à la richesse féculière, selon un barème communautaire allant d'une teneur en fécule de 13 à 23 %.



Développement des Interprofessions

1971

La FNPPTI accueille la section " Transformation ", qui comprend les producteurs livrant aux industries de transformations agroalimentaires. La FNPPTI participe à la création des syndicats d'usines. Le secteur de la transformation pour l'alimentation humaine, bien que travaillant des pommes de terre de consommation, dont le marché n'est pas réglementé, développe également sa politique contractuelle.

La démarche de cette section se rapproche de celle de la section " Féculerie " : la relation entre industriels et producteurs est formalisée par des contrats de culture. Elle se concrétise par la réception des pommes de terre à l'usine, selon des cahiers des charges définis.

De même l'interprofession GNIPTIT accueille une section transformation regroupant la FNPPTI et les industriels au sein de la Fédération Nationale des Transformateurs de Pommes de Terre (FNTPT).

1975

Une loi sur les organisations interprofessionnelles est instaurée.

1977

En 1977, naît le CNIPT (Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre). Le conseil d'administration du CNIPT est constitué de professionnel du frais et de la transformation et financé par des cotisations volontaires obligatoires. Les missions du CNIPT concernent la régulation de l'offre, la contribution aux interventions de la SNIPOT (Société Nationale Interprofessionnelle de la Pomme de Terre) sur le marché de la pomme de terre, et la mise en place des premiers programmes promotionnels.

Le CNIPT est alors reconnu par les pouvoirs publics comme représentant de l'ensemble du secteur pommes de terre. Les membres du GNIPTIT sont alors des membres constitutifs du CNIPT.

De son côté, le GNIPTIT a pour mission l'organisation des relations entre les producteurs et les industriels, que cela soit au niveau des conditions de réception, ou des contrats type.

1979 – 1980

C'est au cours de la campagne 1979-1980, qu'est instauré le **premier accord interprofessionnel** relatif aux " conditions générales d'achat de pommes de terre destinées à la transformation pour l'alimentation humaine ".

Des années 80 à nos jours



Entre crises et mutations, les organisations professionnelles de la pomme de terre évoluent

1987

En 1987, dans un souci de simplification des sigles, la FNPPTI devient FNPTI.

1988

En 1988 le CNIPT est en pleine crise. Cette crise fait notamment suite à l'échec du marché à terme de Lille à la création duquel le CNIPT avait participé en 1984. En réaction, l'organisation interprofessionnelle se dote de nouveaux objectifs, dont le développement de la qualité avec l'ITPT

(Institut Technique de la Pomme de Terre), la segmentation de l'offre, et la promotion. Les missions d'interventions sur le marché effectuées en partenariat avec l'Etat sont abandonnées.

En même temps que le GNIPTIT est reconnu par les pouvoirs publics comme représentant de la section féculerie, la section transformation du GNIPTIT conteste le rôle du CNIPT. Après l'échec d'un projet de fédération interprofessionnelle devant notamment regrouper le CNIPT et le GNIPTIT. La transformation quitte finalement le CNIPT en 1991. Le GNIPTIT est reconnu pour la transformation. Et devient le GIPT, tel qu'il existe aujourd'hui, avec une section féculerie et une section transformation pour l'alimentaire humaine.

Dans le secteur du frais, la FNPTC se dote d'un directeur en 1991. Jusqu'à cette date, la FNPTC et le CNIPT étaient dirigées par le même directeur.

La réorganisation des organisations pommes de terre se poursuit au niveau de l'Institut Technique de la Pomme de Terre. Créé en 1961, l'ITPT était jusqu'à présent financé par les fédérations de producteurs. En 1991 les Interprofessions de la pomme de terre (CNIPT et GIPT), la FNPPT (fédération nationale des plants de pommes de terre), et l'ANDA (Agence nationale pour le développement agricole) prennent la gestion de l'ITPT en main en 1991. Dès 1992, soit une année après la mise en commun des moyens de la filière, le GIPT remet en cause l'ITPT. La filière engage une réflexion collective pour redéfinir les missions de l'ITPT, ce qui aboutit en 1995 à l'association de l'ITPT avec ITCF (Institut technique des céréales et des fourrages).

1993 – 1994

La campagne 1993-1994, voit l'entrée en vigueur de la nouvelle OCM céréales. La baisse du prix minimum de la pomme de terre féculière, proportionnelle à celle des prix institutionnels des céréales, est totalement compensée par une augmentation des versements du FEOGA (Fonds d'orientation et de Garantie Agricole) aux producteurs.

1995 – 1996

En 1995- 1996 L'Union Européenne met en place le contingentement de la production de fécule de pomme de terre. La France se voit allouer un contingent de 281 516 tonnes, réparti entre les trois féculeries en activité.

1998

Séparation de l'équipe administrative entre la FNPTI et le GIPT pour une meilleure répartition des rôles entre les deux organisations professionnelles.

2002

Afin de renforcer leur représentativité et d'améliorer la défense des producteurs, La FNPTI et la FNPTC (fédération nationale des producteurs de pommes de terre de consommation) s'unissent au sein de l'UNPT : Union nationale des producteurs de pommes de terre.

